

PATRICK LE ROUX

## Provinces romaines d'Occident et nations modernes\*

C'est ainsi. La première fois que j'ai vu une carte de la Gaule romaine, j'ai éprouvé un étonnement. L'instituteur, comme l'on disait, expliquait que la Gaule était la France originelle. J'ai immédiatement superposé les deux cartes. Elles ne coïncidaient en rien. Il a fallu du temps pour que je comprenne. La Gaule, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique constituaient des noms accolés à des réalités plus ou moins éphémères et changeantes. Elles auraient pu ne pas exister.

Les objets historiques n'ont aucune vérité autre. L'Empire romain est une invention de l'histoire, une construction continue dès ses origines et ses habillages successifs n'obéissent à aucune nécessité logique ni existentielle. Il est, sous cet angle, toujours vivant et à réinventer. Il est compréhensible ainsi que l'historiographie des époques romaines ait fait en partie le choix du « modernisme ». Le terme rattache par définition et sans le dire le passé romain au présent pour mieux en justifier l'intérêt. Il change ses contenus avec le temps. Il n'y a pas si longtemps, l'histoire romaine apportait à chacun des modèles de vertu, de courage, d'abnégation, d'héroïsme au service d'une communauté. Le XIX<sup>e</sup> siècle a, dans cet esprit, intégré l'histoire romaine à l'entreprise de construction de la nation, durablement.

Il y a quelques décennies que les excès de l'esprit national et l'usure partielle des structures qui avaient fait sa force ont contribué à une remise en

\* Le texte est celui, peu modifié, de l'intervention prononcée à Turin en italien le 29 avril 2012, dans le cadre du séminaire de l'école doctorale 'Studi Storici' de l'Université (« Le Province romane tra storia e storiografia »), à l'invitation du Professeur Silvia Giorcelli que je remercie chaleureusement. Pour conserver le style de la contribution originelle, les références et notes infrapaginales sont absentes. La bibliographie finale traduit les orientations et l'esprit de la recherche à caractère historiographique.

cause de la Nation et de l'État-nation. Il y a eu et il y a encore, au sein de l'Europe, des résistances y compris à l'échelle de nos historiographies, volontiers passives. La voie à suivre est pourtant féconde et ne signifie pas que l'on choisisse l'alternative « primitiviste ». De nouvelles explorations s'ouvrent à nous, à condition d'admettre l'exotisme de l'Antiquité – ici romaine – et de l'assumer tel qu'il est. Nous parlons à la place des Romains mais notre langage doit leur être compréhensible.

Les provinces romaines ne sont donc pas des nations et désignent des créations inachevées. Un premier bilan est indispensable qui dévoile ce que nos conceptions des constructions provinciales romaines doivent aux modèles nationaux récents. Il nous conduit inévitablement à récuser la sacralisation des sources auxquelles les traductions font dire ce qu'elles veulent imaginer plus que ce qu'elles expriment effectivement. Il faudra bien alors aborder, au moins partiellement, les nouvelles procédures qu'implique une critique radicale de la lecture nationale, sans prétention bien sûr à l'exhaustivité.

### *1. Provinces et constructions nationales*

Les unités nationales n'ont été forgées qu'assez récemment sous le signe de la nouveauté et du progrès, aussitôt combattues au nom d'autres formes de rassemblement et de communautés supranationales. La nation a cependant triomphé de l'internationalisme – je ne dis pas de la mondialisation – en contribuant à mettre en échec les révolutions socialistes inaptes à s'exporter hors de cadres nationaux. Il a bien fallu la définir idéalement et non sans retouches continues. Langue, territoire, traits culturels, histoire commune en constituaient le socle. Fille de la liberté et de la diversité rassemblée, la nation a engendré en grande partie le refus de la monarchie absolue et l'avènement de formes républicaines et parlementaires de gouvernement au nom du peuple souverain. Celui-ci est, avec l'idée de communauté, la véritable justification de la nation qu'elle ancre dans des limites territoriales jugées intangibles car héritées d'un lointain passé. La nation moderne regroupe tous ceux qui sont nés – c'est le sens étymologique – sur son sol auquel ils sont indissolublement liés. C'est à l'État qu'il revient alors d'assurer la cohésion, l'unité et la pérennité de l'ensemble. La nation est devenue la source unique et décisive de l'identité des individus inséparables de la collectivité. Ce cadre large mais figé peut servir de matrice à la réflexion sur les applications à l'Antiquité. Il est évident toutefois que les nations ne sont pas toutes absolument semblables et qu'il y

a différentes caractéristiques nationales qui rendent compte d'une incongruité historiographique : l'existence d'autant d'Empires romains ou presque que d'états nationaux, Italie incluse. Nous y reviendrons.

*a. Les romans nationaux et l'Antiquité*

Au fur et à mesure que s'affirmait la nation, l'histoire ancienne a été appelée en renfort. S'il est naturel, dans cette perspective, que l'Italie ait tourné ses regards vers l'unité italienne antique sous l'égide de Rome et vers la grandeur inégalée d'une antiquité porteuse de nouveaux espoirs, les idéaux nationaux du XIX<sup>e</sup> siècle ont, partout ailleurs en Europe, mis l'accent sur le « génie » et l'âme des peuples incarnés dans l'héroïsme des guerriers qui surent mourir pour leur patrie, au besoin en s'opposant à Rome. Les Italiens – non les Italiques – avaient eu leurs Péligniens, Picentins et autres Samnites. Les Espagnols pouvaient montrer en exemple Sagonte, Numance et Sertorius sans oublier les Astures et les Cantabres. Les Portugais ont placé haut sur le pavois national le Lusitanien Viriathe mort victime d'une trahison annonçant la tragédie de Sertorius, l'ami des Lusitaniens. Il va sans dire que la France d'Ernest Lavisse et de G. Bruno – pseudonyme d'Augustine Fouillée – n'a pas hésité à faire de Vercingétorix « un grand Français », vainqueur habile et valeureux à Gergovie avant de succomber à Alésia et, après s'être sacrifié pour sauver ses frères, d'orner le triomphe de César, Romain cruel (G. Bruno, p. 132-134). *Arminius*, devenu Hermann, soit le chef par excellence source de prénoms germaniques masculins, est le champion de Teutobourg indépendamment des conditions de la victoire et de l'issue finale de son combat personnel. Que dire enfin de la reine des Icéniens, Boudicca aux longs cheveux, et de Calgacus présentés comme des défis permanents à la puissance romaine du fond de leur île inquiétante au milieu de l'Océan ? Tous ces héros ont en commun de témoigner du refus de la domination étrangère, de la passion de la liberté et de faire vivre une humanité originelle différente, rebelle et indépendante, vouée à résister.

Ils ne sont pas identiques et les différences sont même évidentes. Les qualités dont ils ont fait preuve s'enracinent dans un passé lointain qui a fait naître des « races » exceptionnelles, façonnées par un environnement, des luttes, une histoire qui annonce pour ainsi dire dès le départ l'avènement des « nations ». La notion de « race » est à rapprocher de l'ethnie, du peuple qui tire ses qualités à la fois de sa force physique et de ses aptitudes naturelles, non sans mettre l'accent parfois sur la supériorité et l'infériorité biologique de telle ou telle communauté. La coloration ethnique permet de classer les

populations et les nations. Puisque les nations étaient en germe dès le passé le plus reculé et en tout cas à l'époque qui a précédé la domination romaine, les Gaulois, les Germains, les Bretons, les Ibères ou les Illyriens en étaient les meilleures expressions. Sans doute, tout n'était-il pas aussi clair et les Gaulois étaient des Celtes, comme les Bretons. Les Ibères ne composaient qu'une part également des populations de la péninsule Ibérique. Qu'importe : l'avènement des nations modernes a fini par imposer l'identité entre Espagnols et péninsule Ibérique, entre Gaulois et Français, entre Germains et Allemands, entre Italiens et Italie retrouvée, entre Bretons et Angleterre, la Grande-Bretagne. Les luttes anciennes n'étaient que des luttes pour l'indépendance – la liberté – qui finit par triompher. La France devait beaucoup à la Gaule, l'*Hispania* qui avait imposé le nom d'Espagne rappelait l'unité ancienne de la péninsule Ibérique perdue et toujours présente. Sans doute s'agit-il de Barbares. Ne valaient-ils pas mieux que les prétendus civilisés corrompus et amollis : les peuples primitifs invitaient à retrouver leur force d'âme et leur fraîcheur innocente. Pourtant, tous les peuples n'avaient pas vocation à forger des nations et certains n'hésitaient pas à manifester leur incompréhension devant les aspirations nationales des Belges et des Portugais.

La diversité des peuples aux sources de la nation avait constitué un handicap à l'expression précoce d'une union nécessaire et salutaire. Les envahisseurs et les conquérants avaient profité des divisions pour assujettir les valeureux ancêtres. Qu'importe ! Les Gaulois, les Espagnols, les Bretons n'avaient jamais mêlé leur sang aux conquérants jusqu'à l'altérer. Ils avaient su saisir le meilleur de l'esprit romain, celui de l'art du gouvernement qui atténue les divisions et privilégie l'unité du peuple. Poussant plus avant, s'inspirant d'Horace, il est arrivé que l'on ait considéré que les Gaulois ou d'autres avaient apporté à Rome plus qu'il n'était admis ou dit. Dans le cas particulier de la France, la question des Germains pesait de façon contradictoire. Le nom même de la nation venait des Francs. La Gaule avait été gommée en grande partie à la suite des invasions germaniques qui avaient mis fin à l'Empire romain. Quant à rattacher d'une manière ou d'une autre les Germains, à l'image des Gaulois, aux Méditerranéens, il y avait longtemps que la cause était entendue. Jamais les Francs ne pouvaient descendre des Troyens. Malgré tout, des tentatives existèrent pour identifier les Francs à des Gaulois colonisateurs revenus en conquérants dans ce qui fut finalement la France. L'idée ne peut plus tenir sérieusement. Cependant, par le biais du christianisme et du rôle qu'ils jouèrent dans un premier temps au service de l'empereur de Rome puis de Constantinople, les Francs ont été absorbés dans la « romanité », voire la « Romanité ». Une divergence sur ce

point avait pour porte-parole Fustel de Coulanges : celui-ci préférait récuser qu'il y ait eu effectivement conquête. Trop peu nombreux, incapables de rivaliser avec les méthodes de gouvernement et le droit romain, les barbares francs (ou germains) avaient dû s'adapter et se couler dans le moule romain jusqu'à s'y fondre.

Il faut s'en souvenir. L'esprit national émergent et en plein essor a intégré l'Antiquité à sa glorification nationale et patriotique. Les états-nations patiemment délimités et construits ont pris appui sur les provinces romaines avec lesquelles ils s'identifiaient, non sans simplifications ni contradictions criantes. Moderne et du côté du progrès, la nation reflétait aussi l'héritage de régimes inspirés de la République plutôt que de la monarchie. La nation parlait en faveur du peuple, de la souveraineté et de la liberté. Le passé assurait un nouvel avenir à la « patrie » conçue comme la terre des pères, des ancêtres et creuset de la nation.

*b. Provinces romaines et modèle républicain*

Qu'il s'agisse de la Prusse de Mommsen, de la France républicaine, de l'Angleterre victorienne ou des régimes libéraux de la péninsule Ibérique, sans oublier l'Italie du Risorgimento, les états ont associé « nation » et référence au pouvoir populaire par le biais des régimes représentatifs. En France, le système communal appelé aussi municipal, a vu en outre le jour sous sa forme actuelle pendant la Troisième République. La commune y est la plus petite subdivision administrative depuis la Révolution, laquelle a succédé aux villes et paroisses datant du Moyen Âge. Ce n'est toutefois que depuis 1884 que la loi du 5 avril a institué un début d'autonomie communale généralisée. Ces mutations ont rapidement fait l'objet d'inclusions historiographiques qui continuent à façonner la vulgate qui est celle de notre époque. Le domaine provincial romain, dernier rempart des originalités régionales de l'Empire en a constitué un champ privilégié.

Le mot « *res publica* », romain, avait les faveurs des historiens du XIX<sup>e</sup> siècle opposés au « césarisme ». Cicéron était préféré à Jules César, ne serait-ce qu'en raison du rôle nouveau des intellectuels dont il constituait un modèle d'engagement. L'Empire rappelait Napoléon et le bonapartisme ou les autres monarques absolus qui s'opposaient aux aspirations des peuples d'Europe depuis les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. L'idée de souveraineté populaire, promue par la Révolution Française, était essentielle. Les cheminements intellectuels ne sont jamais clairement décrits. Peu importe. Il est certain que la conception qu'avaient les juristes de la

République romaine a inspiré l'idée même de République que les nations voulaient instituer chacune suivant son génie propre. En retour, les modèles contemporains ont rejailli sur la manière de comprendre la République romaine et l'esprit de ses institutions et de son fonctionnement. Le présent et le passé se trouvaient si étroitement imbriqués qu'ils en étaient devenus inséparables. L'*Histoire romaine* de Mommsen actualisait d'autant plus volontairement le récit qu'elle allégeait le poids de l'érudition. La « constitution romaine », décrite par Polybe et commentée par Cicéron, offrait idéalement un équilibre enviable entre liberté et équilibre des forces, entre sagesse de l'expérience et expression populaire, entre tradition et innovation mesurée. Naturellement, les nations à la recherche d'un régime conciliant toutes leurs aspirations n'ignoraient pas l'issue de la « crise » de la République ni l'impuissance de Cicéron à la « sauver ». La dictature ou la monarchie avaient construit leur succès sur les faiblesses républicaines en dévoyant la démocratie : la popularité, le populisme, le soldat déployaient l'éventail principal des maux qui guettaient les régimes de liberté. Avec une nuance de taille. La monarchie romaine instituée par Auguste devait à César et à la tradition de n'avoir pas succombé à l'absolutisme, conservant un caractère tribunicien et populaire. Mieux. Le « césarisme » avait ouvert l'accès de Rome aux provinciaux et à ses institutions civiques.

La municipalisation des provinces intéressait moins le XIX<sup>e</sup> siècle érudit que l'État, les cités locales moins que la cité de Rome. Sans doute, sous l'influence de Mommsen qui avait privilégié les deux derniers siècles de la République, l'empire apparaissait-il comme un prolongement décadent de la Rome conquérante et républicaine. C'est au XX<sup>e</sup> siècle que les cités et les institutions provinciales ont acquis un statut historiographique nouveau, au diapason de l'intérêt croissant pour les mondes provinciaux. Pour les terres occidentales, le lien avec le modèle grec n'a été effectué que tardivement : la ville y était plus étudiée que la cité. Plus généralement, le nationalisme et ses avatars patriotiques, chauvins ou régionalistes ont investi le domaine municipal associé aussi à l'esprit de clocher. La fierté ou l'orgueil local ont nourri une historiographie mettant en exergue la tradition ancestrale sans laquelle n'existait pas de réelle communauté. L'enracinement territorial a précédé l'attention portée à l'autonomie. Les lois municipales n'ont souvent été perçues au départ que comme l'expression du bon gouvernement romain fondé sur une science incomparable du droit. Ce n'est que depuis une cinquantaine d'années que la vie municipale est décrite comme une facette positive du système des cités. L'aptitude à s'administrer et à prendre en charge les affaires locales préfigurait le rôle des notables que les régimes modernes avaient promus au rang d'acteurs décisifs. J'ai moi-

même été conduit à parler d'« apprentissage politique » à ce propos dans une présentation sans doute trop « romanocentrée ». Ce n'est pas surprenant. Le modèle des cités provinciales en Occident en particulier est défini comme calqué sur la *res publica* romaine, mais de manière globale et très générale.

Le modèle « républicain » de Rome, institué comme tel il y a plus d'un siècle, inspire toujours les synthèses d'aujourd'hui. Le système parlementaire en est le fondement. Il s'enracine dans une histoire à dominante politique, jugée seule noble et compréhensible. La fascination pour l'histoire romaine reposait sur des expériences de gouvernement et de pouvoir qui avaient éprouvé tragiquement les forces et les faiblesses de chaque formule. La grandeur de Cicéron, vaincu par un « césarisme » admiré par d'autres, avait été d'illustrer la défense des institutions et de la liberté qu'elles octroyaient contre toutes les tyrannies. Il avait incarné l'action courageuse et l'inaliénabilité de l'esprit en dépit de toutes les contraintes et pressions exercées par les ambitieux, candidats de tous bords à la tyrannie et à la dictature. Le sénat des époques de crise reflétait avant la lettre le régime des partis ou, à l'inverse, la richesse d'une représentation nationale aux convictions multiples. Les faiblesses en étaient diagnostiquées : les égoïsmes, les privilèges, la peur du déclassement sources de toutes les compromissions et les corruptions. L'incapacité des élites à entraîner les foules, à faire appel à la responsabilité des citoyens tenait aux hommes et à la morale plus qu'aux insuffisances des institutions. Leur transfert dans les provinces, sous l'égide de la monarchie impériale, rappelait que le système était parfaitement adapté aux communautés locales à taille humaine. L'expansion romaine, la croissance jamais atteinte auparavant de la Ville, la compétition acharnée au service d'intérêts personnels ne menaçaient guère l'équilibre des communautés municipales désormais assurées de la paix. Les élections périodiques des magistrats, le poids des décurions garants de l'intérêt commun, le rôle mesuré des citoyens soucieux de trouver des protections et des avantages pour faire face aux difficultés quotidiennes illustraient l'efficacité et la validité des démocraties représentatives et parlementaires.

Les nations étaient elles-mêmes diverses. Le trait d'union résidait dans la construction d'États et de collectivités indépendants, dotés idéalement par l'histoire et la géographie de territoires intangibles, bases de leur puissance souveraine et de leur vocation civilisatrice au nom de la liberté. Ainsi rassemblés, les peuples pouvaient exprimer leurs aptitudes et leur génie, voire leur âme. L'histoire légitimait généalogie et téléologie comme base d'une lecture globale des temps.

*c. Provinces romaines et modèle colonial*

Les états-nations européens étaient aussi, enfin, pour la plupart des états coloniaux à la tête d'empires étendus au quatre coins du globe sans oublier l'Empire russe, l'Empire austro-hongrois ou l'Empire ottoman dont les rivalités reposaient sur le nationalisme et la crainte des éveils nationaux des populations dominées. L'impérialisme apparaissait comme un avatar du nationalisme et en soulignait les contradictions. Sans y prendre garde, ici aussi, l'histoire romaine emboîtait le pas au présent national et impérial. La situation était loin d'être exempte de confusions. Le passé originel revendiqué comme la marque d'une grandeur annoncée et retrouvée secrétait la nostalgie d'un temps romain dont chacun se pensait le vrai successeur. L'unité rêvée de l'Empire romain débouchait sur une multiplicité de conceptions de cet Empire inégalé qui reproduisait en les inaugurant les divisions des nations et était censé apporter la preuve de la grandeur de tel ou tel peuple et de la légitimité d'une domination.

La « romanisation » n'a pas été inventée par hasard. Mommsen l'avait subodorée, l'archéologue anglais F. J. Harverfield l'a imposée, annoncée qu'elle était par les politiques coloniales européennes dont celle de Jules Ferry qui avait dessiné et hiérarchisé les attitudes souhaitables envers chaque territoire colonial en fonction de paramètres éducatifs, culturels et politiques. L'exemple de Rome servait à nouveau le présent et les explications de l'histoire romaine impériale montraient à tous que la « réussite » avait été indéniable. Les esprits éclairés pensaient que Rome avait su sortir les peuples de la barbarie, notamment ceux qui incarnaient déjà une nation et qui avaient pu donner libre cours à leurs qualités d'adaptation et à leur intelligence tournée vers le progrès. Conciliant vues romaines et intérêts nationaux, les plus habiles indiquaient que la politique militaire romaine avait protégé des provinces telles que la Gaule ou les Espagnes de menaces extérieures désastreuses et constantes jusqu'aux époques présentes. Sous cette égide, les arts de la paix avaient été substitués à ceux de la guerre, les braies avaient été remplacées par la tunique et la toge, les huttes avaient cédé la place aux habitations durables et les villes avaient vu fleurir les beaux monuments. Un monde nouveau avait peu à peu effacé l'ancien pour le plus grand profit de tous, gagnés très largement et sans trop de dommages aux bienfaits de la vie policée et civilisée. Le latin, partout répandu, avait laissé partout une empreinte plus ou moins profonde. Il n'avait sans doute manqué que l'unité politique mais la « romanisation » en constituait les prémices par sa puissance unificatrice. Ce n'était pas un hasard si les territoires contrôlés en Afrique, en Amérique ou en Asie portaient le nom de « colonies »,



contraignant les enseignants d'aujourd'hui à des mises en garde sur la confusion entre une « colonie » dans le monde grec ou romain et l'usage contemporain.

Les colonies des Empires européens n'avaient pas été instituées pour le plaisir de conquérir. La dimension économique et commerciale l'emportait. La mise en valeur, comme on disait, des territoires pourvus de richesses inexploitées aux yeux des États-nations répondait au souhait de ne manquer de rien comme à celui de s'enrichir et de diversifier l'alimentation, bénéfique à la santé et au développement démographique. Les nations modernes étaient filles de la liberté et de ses progrès. Dans l'ordre économique, le libéralisme est le fondement de l'essor et de l'expansion qui profite à tous. L'exploitation coloniale participe des idées d'entreprise et de liberté de produire et d'échanger. La « richesse des nations » est le gage du bonheur des peuples. C'est un devoir de la favoriser et de l'accroître pour asseoir le progrès humain. Cette présentation schématique imprègne la société et les esprits modernes depuis longtemps. Avec du retard sur d'autres périodes, l'économie du monde romain a attendu pour ainsi dire M. Rostovtzeff pour avoir droit de cité. Les idées directrices en sont moins partagées et moins nettes que sur le plan de l'histoire politique et le progrès linéaire de l'humanité en la matière y paraît moins perceptible. L'économie, même instituée en discipline contemporaine, est loin d'être une science exacte et les approches de l'économie antique soulèvent à fortiori de nombreux préalables sans solution assurée. Les entraves ou non au commerce rythment les phases actives et prospères et les phases de stagnation ou de recul. En faisant bref, l'ouverture consécutive à la paix augustéenne a constitué une donnée bénéfique pour les provinces, au même titre que l'ouverture sur les colonies signifiait des conditions matérielles améliorées pour les populations nationales en particulier.

Les recherches archéologiques sont censées offrir des témoins matériels fiables. Les céramiques, les amphores, les objets divers, l'outillage, les navires, les matériaux de construction, les briques et tuiles, utilisées aussi comme lest, décriraient directement des activités de production et d'échange d'intensité vérifiable à partir de données quantitatives indiscutables. Parallèlement, en Gaule, en *Hispania*, en Bretagne des *villae*, des vestiges d'exploitation agricole, des traces d'occupation du sol associés à l'épigraphie et aux textes anciens autorisent à conclure à l'essor des campagnes et des villes provinciales, notamment portuaires, au Haut-Empire. Il ne s'agit pas d'entrer ici dans les détails sur l'esclavage, les colons, la main-d'œuvre libre, journalière ou non. Pour les archéologues du début du XX<sup>e</sup> siècle et ensuite, la « romanisation » économique était une

évidence et reflétait une prospérité jamais atteinte auparavant chez les provinciaux, ce que soulignait l'urbanisation nouvelle de régions demeurées profondément rurales auparavant. L'impression était poussée si loin que l'idée d'un déclin de l'Italie, victime de la concurrence des « nations » provinciales, semblait commencer avec les mesures de Trajan. La prospérité du secteur agricole, partout présent dans une Europe dont les sociétés étaient encore profondément rurales, était déterminée en grande partie par la géographie. L'idéal d'autarcie ou la volonté de ne pas dépendre trop fortement des voisins trouvait ses limites dans les secteurs industriels des matières premières et des sources d'énergie. On aurait pu croire que la modernité des nations sur le plan technique et industriel aurait dissuadé les historiens d'établir des parallèles avec Rome et l'Empire provincial romain. Il n'en fut rien jusqu'à une période récente.

Le modèle national, parlementaire et populaire a contribué à construire des images successives et diversifiées des provinces romaines qui, consciemment ou inconsciemment, façonnent les histoires provinciales de l'Empire romain dans son ensemble. Il peut paraître étrange que le recours aux sources n'ait pas limité les effets de cette démarche. C'est en vérité explicable sinon compréhensible.

## *2. Les sources oubliées : le retour de la critique*

Polybe, Cicéron, César, Tite-Live, Pline l'Ancien, Tacite ou Strabon et Dion Cassius pour ne mentionner que les principaux étaient sollicités comme témoins privilégiés. La question est qu'aucune source ni sorte de source ne parle seule et n'exprime ce qui serait la vérité. C'est vrai et des grands textes et des autres documents tels que les inscriptions, les monnaies ou les vestiges archéologiques.

### *a. Textes et interprétations*

Il n'est pas difficile de trouver des extraits dont la lecture peut être déformée au gré des orientations politiques et intellectuelles de chacun, en toute bonne foi. J'ai choisi de m'arrêter d'abord sur César, exemplaire sur cette question aussi, sur Pline l'Ancien et sur Tacite. J'aurais pu ajouter Appien et beaucoup d'autres.

César a servi le portrait négatif du Gaulois querelleur, ivrogne, impulsif et versatile, vite attribué également aux Français, sans égard pour le fait qu'il s'agissait d'un lieu commun sur le « barbare » en général. Le *Bellum*

*Gallicum*, le *Bellum Hispaniense* sont volontiers présentés comme le reflet de l'importance et de la puissance de deux nations valeureuses, redoutées de Rome. Je pourrais parler du *terror gallicus* mis à la mode il y a quelques décennies mais qui n'a pas de réel fondement. Jamais utilisée dans les sources anciennes, l'expression sous-entend une inimitié ancestrale et irréductible entre Romains et Celtes. Plus simplement, il n'est pas indifférent de traduire le titre césarien par la « guerre de Gaule », la « guerre des Gaules » ou la « Guerre en Gaule » ou encore « dans les Gaules », ce qui est sans doute le plus proche du latin. César ne désigne pas une nation ennemie constituée en État ; il mentionne une entité géographique qui fut le théâtre de ses exploits. Il est vrai que les phases d'antagonisme militaire et de négociation sont celles qui se prêtent le mieux aux lectures déformées, « nationalistes ». Quand Arioviste indique qu'il ne voit pas pourquoi il ne lui serait pas fait une place dans les Gaules au même titre que Rome, il revendique le droit à une « *provincia* » et rien d'autre, pourtant un terme latin sans équivalent possible. Ailleurs, il n'est pas rare de voir *civitas* (gauloise) traduit par « État », sans motif. Il suffit d'ajouter qu'au début du tableau relatif aux Gaulois et aux Germains, au livre VI, César parle de *nationes* à leur propos et qu'il était commode d'y trouver l'origine d'oppositions nationales entre Français et Allemands. Cependant, *natio* désigne ici une population que rassemble la naissance et qui n'est pas organisée politiquement selon le modèle romain des cités. La dimension est romanocentrique et correspond aux classifications romaines et n'implique aucune connotation « nationaliste ». Enfin, le lieu de réunion annuel des druides n'est en rien une « assemblée nationale » des Gaules : le choix tient à la position centrale (*media*) et il s'agit avant tout de *conventus* à caractère judiciaire selon un modèle familial aux Romains.

Pliny l'ancien soulève des questions identiques à propos du vocabulaire latin ou romain, comme on voudra, des communautés locales et de leur identification. Lorsqu'il introduit l'Europe comme nourrice du *populus* victorieux de toutes les *gentes*, Rome, il est séduisant mais non justifié de penser que « peuples » et « nations » constituent l'Europe. « *Populus* » en langage plinien désigne une communauté de citoyens organisés en cité et « *gens* » parle des peuples en général, formés par des groupements de familles mais distincts d'une communauté civique, d'un *populus* ou d'une *civitas*. Lorsqu'il aborde la Béturie divisée en Celtique et en Turdule (*NH*, III, 13), l'érudit propose des critères de distinction entre les populations que ne pouvaient que s'approprier les historiens nationaux modernes : il affirme que la *gens* des *Celtici* de Béturie, inclus dans la Bétique, sont une branche des Celtibères de Lusitanie en raison de leurs rites religieux (*sacra*), de leur

langue et des toponymes de leurs villes dont seuls les surnoms ajoutés diffèrent. La langue et les cultes sont des repères mais la formule plinienne semble indiquer que les populations elles-mêmes n'ont pas de revendication particulière à ce sujet. Les Romains s'intéressent à leurs origines sans affirmer qu'ils forment une communauté ethnique que Rome de toute manière n'aurait pas tolérée. Il résulte clairement que la cité ou l'*oppidum* en constituent le mode d'organisation, le mot de *gens* renvoyant à des origines extérieures à la cité romaine. Il faut relever l'ambiguïté du passage invoquant des Celtibères de Lusitanie jamais nommés par ailleurs pour cette région. L'idée qui devrait s'imposer est sans doute l'inverse de celle que l'on serait tenté de privilégier : les idéologues des nations modernes ont cru rencontrer dans les sources romaines une illustration ancienne du bien-fondé de leurs critères identitaires conformes à la nature humaine.

L'art de Tacite écrivain est bien connu. Il sait orienter le lecteur et la profondeur de ses analyses parlent pour lui. Ce n'est pas une raison pour le soupçonner en permanence de déformation des faits ni de complaisance coupable envers la vérité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ses représentations et ses critères aient été mis au service des « vérités » nationales voire « nationalistes » des États en quête d'une reconnaissance fondée sur des héritages anciens. *Agricola* XI oppose les *indigenae* et les *advecti* en s'interrogeant sur l'extraction d'une population insulaire. Il est aisé de lui faire dire que les indigènes ont une priorité sur les migrants, ce qui n'est évidemment pas dit, car ce serait affirmer la supériorité des Germains sur les Romains. Tacite sait parfaitement que des brassages se sont fréquemment produits dans le passé, y compris autre que breton. De même, la notation qui suit, concernant les traits physiques des Calédoniens aux cheveux roux et de grande taille, participe seulement des hypothèses (*argumenta*) possibles sur une origine germanique au sens large. Il est question de classification non de rejet ni de stigmatisation. Sur les raisons des ressemblances de populations dispersées, Tacite hésite au moment de l'explication entre le climat et l'origine ethnique (*origo*), sans aucune connotation raciale. Comme chez Pline l'Ancien, la langue et les rites religieux sont des éléments d'identification géographique permettant de préciser l'origine, la naissance. Certains se sont enfin réclamés de Tacite, *Germania*, XXVIII, placé sous l'autorité de César, pour aiguiser les rivalités franco-allemandes et dénoncer ou revendiquer des frontières dites « naturelles ». L'imbrication entre Gaulois et Germains des deux côtés du Rhin est la seule conclusion objective qui convienne à la lecture du passage.

Les identités reviennent à la mode, ce qui tend à suggérer que l'historiographie n'évolue guère sur le fond depuis près de deux siècles. Le

« métissage » passe pour une nouveauté et un progrès. Je pense que le métissage n'a de raison d'être que si l'on distingue des « races » comme la « romanisation » n'a de sens que si l'on croit à l'indigène et au barbare.

*b. La « vérité » des inscriptions*

Les textes ne peuvent être utilisés et interprétés qu'après une critique méthodique et sérieuse, au cas par cas. Les inscriptions passent pour des documents primaires permettant d'établir un contact immédiat avec le passé. L'histoire provinciale, souvent négligée par les grandes sources, recevait là un renfort de poids soit pour l'étude du gouvernement et de l'administration des territoires, soit pour la connaissance des notables et de leur intégration dans les ordres Romains, soit pour illustrer l'esprit particulier des provinces réticentes à se laisser dominer.

Chaque ensemble géographique provincial tenait le plus grand compte des peuples dominants et de leurs singularités. Tacite ne disait-il pas qu'Agricola préférait aux *studia* des Gaulois (le sérieux) les *ingenia* des Bretons (les dons innés) ? La géographie façonnait aussi l'attitude et le mode de vie et Taine aurait pu découvrir chez Strabon ou Tacite un appui au déterminisme des climats. Les inscriptions illustraient, sans doute possible, le caractère territorial et adapté aux réalités naturelles de l'empire de Rome. Les institutions provinciales traduisaient la mise en place d'un modèle calqué sur les critères romains d'organisation politique et territoriale. L'administration romaine avait créé et officialisé des limites matérialisées par des monuments ou des bornes. Le *limes* lui-même traduisait la conception de souveraineté impériale protégée par des frontières et concrétisée par des murs et des fleuves. L'armée provinciale était à l'origine une armée nationale. Elle avait évolué sous l'influence d'une conscription territorialisée, cause d'un affaiblissement de ses qualités et de sa supériorité initiale. Toutefois, pour conserver ce caractère italien qui avait fait sa force, le pouvoir romain avait su maintenir un encadrement romain que reflétaient outre les officiers d'origine sénatoriale et équestre les centurions des premiers rangs. En revanche, la cavalerie, l'infanterie légère tiraient parti des spécialisations régionales des Gaulois, des Bretons, des Espagnols ou des Germains. La structure ethnique des nations qui avaient su les rassembler apparaissait au grand jour grâce aux informations épigraphiques des noms des unités militaires. Le fait que les épitaphes des soldats aient attaché de l'importance à leur *natio*, leur lieu de naissance, confortait l'interprétation nationale de l'organisation militaire romaine et exprimait les vertus

éternelles des peuples forts. L'État national moderne était aussi en germe dans le fonctionnement du gouvernement. Les assemblées provinciales créées en Gaule ou dans les Espagnes attestaient que la province obéissait à un modèle parlementaire qui légitimait le lien national entre représentation du peuple et État-nation.

Il s'agit d'aperçus rapides et un ouvrage entier mériterait d'être consacré à ce thème. L'historiographie provinciale par le truchement des inscriptions s'est ouverte à la grande politique. L'instrument en fut la prosopographie déjà expérimentée il est vrai pour le dernier siècle de la République à partir des sources littéraires. Quoiqu'il en soit, les inscriptions des sénateurs et des chevaliers ont donné lieu à un discours majoritaire qui perdure depuis un siècle. Elles ont donné naissance au portrait du « fonctionnaire » romain dont l'anachronisme est plus évident encore que dans d'autres domaines. La modernité de l'État romain, émule des régimes parlementaires des États européens, s'exprimait dans la structuration de carrières spécialisées, articulées sur une progression savante susceptible de révéler les talents et les hommes efficaces et dévoués. Ces grands commis de la monarchie impériale suggéraient que les régimes postérieurs avaient aussi hérité la science de l'administration des monarchies absolues, mais il fallait dans certaines nations éviter de l'admettre, sauf à l'attribuer au génie national. Dès lors, la sélection des administrateurs correspondait à des choix réalistes adaptés au présent et aux circonstances. L'étude des origines des sénateurs et des chevaliers demeure un passage obligé. Bien sûr, les cités sont répertoriées mais il est plus courant de retenir des tendances « nationales » chiffrées et comparées. Un schéma apparemment bien établi concerne la domination en pourcentage au départ des Gaulois narbonnais suivis des Espagnols avant que le déclin de ces régions ne laisse la place aux orientaux d'Asie Mineure (il eût quand même été saugrenu de parler d'« Asiatiques »). Dans cet esprit l'Espagne, la Gaule, l'Allemagne, l'Italie, l'Afrique du Nord existent comme des entités politiques perpétuelles.

L'attachement identitaire aux provinces a acquis une dimension nouvelle, mais structurellement inchangée, avec la décolonisation et les résistances coloniales aux dominations européennes. Les inscriptions religieuses ou votives et les épitaphes ont révélé que tous ne s'appelaient pas Jules, Corneille ou Valère et que des créations linguistiques antérieures à l'affirmation du parler latin étaient patentes dans les noms des divinités et des individus. L'évolution des sociétés au XX<sup>e</sup> siècle semblait désigner les campagnes comme retrardataires et comme lieu des « résistances » voire des refus, car les identités nationales des ethnies y étaient restées vivaces. Les grands auteurs permettaient de retrouver ce que ne disaient qu'à demi-mot

les inscriptions. La domination impérialiste romaine avait échoué à intégrer l'ensemble des populations conquises et tenues pour sujettes. Le fossé entre les élites et les masses sur le plan politique, culturel, économique et social expliquait l'impossible adhésion de la majorité à l'entreprise romaine de civilisation. L'argument trouvait un écho chez Salvien de Marseille : le prêtre annonciateur des châtiments divins pensait que Rome avait échoué auprès des humbles par un gouvernement inique et décadent. Comme il a été suggéré parfois, la substitution de Marseille à Cologne pour son origine a peut-être été inspirée involontairement par le désir de rendre compte de ses exagérations dont la réputation poursuit les habitants du Vieux-Port. L'esprit de clocher n'est qu'un avatar de l'esprit national et nourrit la liste des défauts de ceux qui viennent d'ailleurs. Quoi qu'il en soit et plus sérieusement, l'historiographie a interprété les inscriptions et les données diverses qu'elles contenaient à travers le prisme d'une histoire linéaire des États et de leurs progrès continuels fondés sur d'inépuisables virtualités.

*c. L'histoire muette des archéologues*

L'essor de l'archéologie à caractère « scientifique » dans les provinces est contemporain des fouilles inaugurées par Napoléon III sur les sites césariens de Gergovie et d'Alésia. Les tragédies nationales avaient collaboré à l'invention de la nation et Trasimène ou Cannes en constituaient des exemples au même titre que Numance. Retrouver les lieux des drames, mieux saisir les déformations possibles des textes, redonner vie aux sièges, aux résistances héroïques et fixer le théâtre de la reddition humiliante revenait à proposer des exemples à ceux qui devraient, un jour ou l'autre, affronter l'ennemi toujours menaçant. La France, l'Espagne, la Grande-Bretagne étaient de grandes nations, appelées à régner à leur tour, parce qu'elles n'avaient jamais succombé sans combattre, même face à des adversaires supérieurs militairement. Ces batailles ont eu une postérité archéologique aussi comme conflit historiographique parfois virulent. Pour m'en tenir à Alésia, qui est connu de tous et pas seulement des Français, il convient de rappeler que ce sont au moins trois voire quatre sites différents qui revendiquent l'identité fameuse à défaut d'être glorieuse. Il est notable aussi que des fouilles menées depuis quinze ans avec des moyens modernes ont confirmé les conclusions de Napoléon III admirateur de César. C'est sans doute ce qui a valu à Alésia d'être localisée ailleurs. Outre l'intérêt presque exclusif de l'archéologie pour la grande histoire politique et archéologique dès le départ, la querelle, qui n'est pas propre ni limitée à Alésia (je pense

aux théories extravagantes sur le lieu de la bataille navale contre les Vénètes) a été facilitée par les insuffisances des sources et textuelles et archéologiques. Jamais il n'a été toutefois exclu d'utiliser tous les indices et comparaisons possibles pour tenter de prouver la véracité du choix. Le discours national a tenu lieu de référence sans égard pour un fait majeur dans nos études : la méthode comparative ne peut reposer que sur ce qui a été comparé et permet des comparaisons, ce qui n'épuise pas les questions, loin de là.

La vérité muette de l'archéologie ne doit pas occulter les progrès ni l'affinement des méthodes. Les objets ne sont plus seulement classés et répertoriés. Les relations entre eux, leur polysémie en fonction des contextes archéologiques et architecturaux ou monumentaux ont été peu à peu exploitées. Il a été possible de mettre en question le « primitivisme » et la barbarie de ces peuples ou populations dont étaient approchées et la culture matérielle et les croyances et les traditions. Paradoxalement, le chemin emprunté n'est pas étranger aux tendances dominantes de la réflexion historique. Le discours, appuyé en apparence sur les acquis de l'anthropologie, de l'ethnologie et des techniques, n'a été possible que comme substitution à la « romanisation » et donc au refus de la conquête. Il va sans dire que jamais les archéologues d'aujourd'hui ne diront qu'ils constatent autre chose que l'illustration objective d'un passé qui n'ignorait ni la créativité, ni la modernité, ni le progrès au diapason de l'ensemble des sociétés humaines. Il s'agit probablement du meilleur des cas. L'esprit national et identitaire n'est pas absent pour deux raisons : la première tient à la nature même des enquêtes vouées, par la force de la curiosité, à retrouver des traces rassurantes et peut-être des révélations flatteuses sur le passé ancien. La deuxième relève d'un décalage constatable aisément entre les discours renouvelés de l'historiographie et le penchant à se reposer sur une version jugée consensuelle et bien établie de l'histoire nationale et locale. Le décalage ou le divorce s'explique par l'idée toujours ancrée dans la discipline archéologique que les faits sont les faits, les objets les objets et les murs les murs. Cette vérité élémentaire, de bon sens, ignore cependant que les conditions d'une lecture scientifique comparable aux sciences exactes ne sont pas réunies. Pour passer de l'archéologie à l'histoire, il convient d'interpréter indépendamment de données générales supposées ou méthodologiquement en porte-à-faux avec les réalités locales.

Si j'ose dire, il ne convient pas de jeter la pierre aux archéologues dont les travaux sont précieux et très utiles. La question posée est celle des échanges entre les disciplines et du statut de l'historiographie qui n'a pas bonne presse auprès de ceux qui croient à la seule force de l'érudition. Il est



toutefois toujours permis de mettre en doute une lecture archéologique de la même manière que le contenu d'une inscription ou d'une narration de César mérite circonspection et recul. N'allons pas pour autant nous lapider ! Les faits ne sont pas donnés, ils sont construits, patiemment, à force d'intelligence et d'observation. Cela ne constitue pas la vérité. Je ne cherche pas le soupçon ni le scepticisme philosophique et épistémologique. J'essaie de mieux réfléchir aux conditions d'utilisation des données archéologiques et à leur plus grande efficacité. Il me semble que sauf à faire coïncider incontestablement des textes et leurs apports dûment constatés avec des découvertes archéologiques quelles qu'elles soient, la grande histoire politique, sociale, administrative n'est pas un domaine où puisse briller pour les histoires provinciales – sauf exceptions évidentes liées à des sites urbains – la discipline archéologique. Dans de nombreux contextes, elle est vouée à illustrer ou à reproduire un discours dont on ne sait s'il est entièrement pertinent ou non. L'épigraphie elle-même, rapprochée désormais à juste titre de l'archéologie, n'est pas le livre ouvert que l'on a cru. La moindre épitaphe correspond à des codes, à des signes et à des formules qui tendent à masquer l'épaisseur qui entoure l'acte même de décéder et de recourir à une inscription. Une inscription de notable ou de sénateur n'exprime qu'un discours convenu sur les relations personnelles et sociales, avec parfois, reconnaissons-le, des éléments inattendus qui dévoilent alors ce qu'il y a finalement de plus original et intéressant.

Les sources ne font pas l'histoire, elles y contribuent. Le passé n'est pas voué à n'être qu'à la remorque du présent. Il possède ses propres inconnues, ses propres difficultés, ses propres manières de parler, de dire et de penser, d'avoir été moderne en quelque sorte. Il est donc plus intéressant et plus conforme à l'histoire comme métier et discipline de tenter de poser les questions différemment.

### *3. Des provinces « dénationalisées »*

Comment donc tenter de réduire le jeu de miroir entre le présent des États et l'Empire romain ? Celui-ci n'était pas un État-nation. Les problèmes d'unité, une entité qui s'appellerait « Romanité » sont des notions commodes mais « irréelles ». Il n'y eut donc pas de politiques provinciales de Rome en dehors de stratégies militaires exclusivement réservées aux empereurs et à leurs entourages. L'Empire n'était pas une agglomération de nations modernes. La clé des histoires provinciales ne réside pas dans la revendication d'identités particulières qui s'exprimeraient constamment face à un pouvoir romain perçu comme « impérialiste » et « liberticide ».

a. *Qu'est-ce que l'Empire ?*

L'Empire n'était pas une construction territoriale souveraine. La démonstration n'est plus à faire. Organisation politique sans équivalent dans le passé ni ensuite, il a dû sa longévité à son succès même.

Si l'on fait abstraction des commentaires historiographiques accumulés pour revenir à l'organisation impériale romaine reflétée dans une documentation technique, il n'y a rien qui induise la notion d'annexion, de souveraineté territoriale, de centralisation administrative ou de fédération. L'*imperium* définissait le contrôle exercé par Rome sur des populations extérieures entrées de gré ou de force dans sa « *fides* ». Comme l'a écrit Virgile, il n'avait pas de limites définies, il était *sine fine*. La meilleure illustration en est le statut des communautés clientes (rois, chefs ou cités) dont la situation extérieure de fait à l'*imperium* n'était pas contradictoire avec une soumission à Rome et une inclusion dans l'Empire à partir du moment où celle-ci les avait accueillies dans sa « *fides* ». Le « *limes* » est une création de l'érudition récente et les murs d'Hadrien ou de Rhétie n'étaient pas destinés à installer des frontières fermées et fixées une fois pour toutes en fonction de conditions jugées optimales du point de vue politique et militaire. L'Empire n'était pas davantage un état unifié et uniformisé qui aurait cherché à créer un peuple romain rassemblé autour d'une idée nationale. Le garant de la continuité de l'Empire, avec l'aide des dieux, était au départ le sénat et ensuite l'empereur lui-même dont le respect de la tradition et la piété garantissaient la solidité de l'édifice. Le culte aux empereurs soulignait cette singularité. Le régime était assurément monarchique. La relation entre les terres contrôlées et le pouvoir jouaient à la fois sur la dimension domaniale, personnelle et administrative de l'exercice de l'autorité. Ni patrimonial ni étatique et bureaucratique, l'*imperium* avait recours à des fictions juridiques pour légitimer son contrôle et ses méthodes de gouvernement.

Le langage historiographique parle volontiers de « gouvernement central », de « ministres », de « fonctionnaires » et d'un « État » dans le monde romain. Aucune logique de ce type ne paraît pourtant ressortir de ce que l'on peut connaître du fonctionnement de l'*imperium*, comme je l'ai déjà suggéré. Le débat est ancien et je ne prétends pas apporter de solution définitive. Il faut seulement baliser à nouveau le parcours pour mieux en comprendre les lignes générales et les embûches. Il est évident que les États successifs depuis l'Antiquité se sont appuyés sur des données mises en pratique par Rome au cours de son histoire en matière d'organisation

politique. Il est exact aussi que le tableau institutionnel romain révèle des pratiques à caractère étatique. Mais est-ce que M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir était un écrivain en possession d'un système d'écriture théorique et maîtrisé ? Une fiscalité régulière, une armée, une monnaie, une administration ne sont pas la condition nécessaire et suffisante pour qu'une entité appelée « État » au sens moderne émerge et régisse l'ensemble de la société et des pays concernés. Ni la notion de service public, de séparation entre ce qui est public et privé, ni la centralisation, la décentralisation ou la déconcentration n'ont reçu d'attention ni de définition expresse dans l'Empire romain. Celui-ci n'était ni un État ni une nation, étant entendu que les deux notions ne se rejoignent que dans la construction récente de l'État-nation. On serait en peine de produire une constitution romaine que le livre VI de Polybe validerait en droit et en fait.

Il n'est pas rare non plus de parler de « Romanité », comme si le concept définissait cette fois un État-nation antique. L'embarras du vocabulaire trahit la difficulté à ajuster les réalités antiques au présent et souligne des différences. Celles-ci ne sauraient être interprétées comme une preuve de supériorité ni d'infériorité d'une forme politique sur l'autre. Ce n'est pas la question. La « *Romanitas* » apparaît tardivement et résulte d'une comparaison entre les habitudes et les coutumes romaines et celles des populations dites « barbares ». Rien n'autorise à lui attribuer le sens d'une construction politique et étatique fondée sur des critères territoriaux, institutionnels etc. Il est également utile de se débarrasser d'anachronismes qui grèvent la compréhension de la citoyenneté Romaine. Il est courant de lire que Caracalla a créé la « *Romanitas* » en octroyant la citoyenneté Romaine universellement à tous les hommes libres de l'Empire. La décision est avérée et incontestable. Son interprétation est tout sauf immédiate et sûre. Il est étonnant qu'il en soit si peu question s'il s'était agi d'un changement radical et nouveau pour ainsi dire révolutionnaire dans sa modernité. Les objectifs à caractère fiscal destinés à aider dans ses tâches le pouvoir impérial aux prises avec des guerres incessantes semblent proposer une orientation sérieuse. Il n'y a donc là aucune politique d'assimilation contrainte, de volonté d'unifier les forces de l'Empire romain autour de l'empereur et de l'« État ». Le privilège de citoyenneté, le prestige qui en avait découlé disparaissaient au contraire. Les conséquences politiques et autres furent quasi nulles et le droit romain lui-même ne fut pas obligatoire lorsque les droits locaux conservaient une efficacité. Ici encore, les idéaux démocratiques et parlementaires des nations modernes ont déformé la perception de la citoyenneté Romaine. Son extension la transforma en privilège honorifique porteur d'une forme de supériorité sociale. Jamais les

droits des citoyens de la cité de Rome n'avaient été ceux d'un citoyen moderne, malgré l'existence d'un droit de vote au départ, lequel disparut avec le déclin des pratiques républicaines. Le citoyen Romain était fictivement rattaché à la cité de Rome placée à la tête de l'Empire. La participation électorale n'avait jamais pris le chemin d'une démocratie d'hommes libres et responsables. Enfin, la notion d'intégration est une idée à tendance nationale, associée à la République française. Elle n'a jamais effleuré les Romains.

La mise en place de provinces et leur spécificité territoriale ne font que souligner le caractère singulier, historiquement, de l'*imperium Romanum*.

b. *Qu'est-ce qu'une province ?*

Il faut le redire clairement, une province n'est ni un État ni une nation. Elle n'est pas même une circonscription territoriale, ce que signale l'évolution des contours des provinces que la paix augustéenne stabilisa pour un temps plus ou moins long jusqu'à la réforme de Dioclétien qui en multiplia le nombre en les subdivisant.

Le débat sur la nature d'une *provincia* au départ n'a plus lieu d'être, semble-t-il. Ni personnelle ni territoriale, elle constituait un gouvernement limité dans le temps, confié à un magistrat du peuple Romain chargé de rendre des comptes à Rome au terme de son activité. L'aspect militaire était important au départ mais n'avait rien d'exclusif. La cité de Rome contrôlait directement des populations avec lesquelles elle nouait des liens politiques en échange de protections. Les provinces sont en quelque sorte nées de l'accumulation de tâches extraordinaires devenues régulières en raison de l'éloignement accru des zones d'intervention par rapport à Rome. Leur invention ne correspondait à aucun critère ethnique ou national mais combinait géographie et nécessités administratives. La Gaule, expression géographique, n'existait pas et il faut parler des provinces des Gaules (*Galliae*) au nombre de quatre. L'Ibérie des Grecs devenue l'*Hispania* correspondit finalement à trois provinces sous Auguste qui fut le premier à en assurer le contrôle complet. L'île de Bretagne ne fut jamais totalement soumise. La dominante administrative est définie par le rang et le rôle du responsable envoyé par Rome. Les provinces proconsulaires, en général *inermes*, accueillait un sénateur tiré au sort et confirmé par le sénat. Les provinces impériales étaient confiées à un personnage de rang sénatorial ou équestre désigné par l'empereur avec le titre de légat ou de procureur. Le maintien de la paix et la sécurité des habitants, la justice et la fiscalité

constituaient les domaines principaux du gouvernement.

La lecture de Pline l'Ancien ajoute des données fondamentales à la définition des provinces dont il convient de parler au pluriel. Sa description de la géographie administrative du monde romain stipule précisément que la province est avant tout une liste de communautés le plus souvent énumérée suivant un ordre alphabétique. Progressivement les ethnies ont fait place aux cités dont le statut juridique et politique correspondait à une hiérarchie savante en fonction de l'autonomie dont chacune disposait. L'attention portée aux cités tenait à leur rôle administratif. Elles dispensaient Rome de la charge quotidienne des affaires locales sans pouvoir bien sûr se doter des moyens de l'indépendance, à savoir l'impôt et une armée. Elles allégeaient les obligations du pouvoir impérial qui ne pouvait pas imaginer de mettre sur pied une bureaucratie omniprésente. Les cités, en échange de ces services rendus à l'empire, étaient invitées à faire valoir leurs mérites pour obtenir honneurs et prestige supplémentaires. Sur le plan politique, la vie des provinces était donc rythmée principalement par des relations bilatérales entre Rome et chaque communauté ou cité. En fonction du rang, colonial ou municipal surtout, les élites d'une cité pouvaient avoir accès aux autorités supérieures et les solliciter sur des questions variées les concernant directement. Les liens personnels, les relations de clientèle, les protections faisaient partie intégrante d'un système de gouvernement dont les élites savaient tirer parti à suivre la documentation. L'idéal civique s'appuyait, comme à Rome même, sur le respect des ancêtres et de leurs traditions.

Il n'y avait pas de hiérarchie établie ou organisée entre l'échelon des cités et le gouvernement provincial, simple intermédiaire ou relais entre les notables locaux et les empereurs. Ce n'est qu'abusivement et en sollicitant sans motif une fois de plus les réalités modernes et sans preuve formelle que l'on pourrait assimiler le rôle politique des provinces aux instances régionales d'aujourd'hui. Une donnée limite d'entrée la comparaison : la population des provinces n'excédait pas quelques millions et le volume des affaires et des conflits à résoudre ne réclamait aucune instance autre en l'absence de formules centralisées ou démocratiques de représentation. Les conventus révèlent l'esprit des institutions et du gouvernement. Dans l'exercice de la justice et seulement sur ce plan, le gouverneur ou le légat juridique qui le représentait réunissait annuellement ses assises en des lieux choisis devenus stables avec le temps. Le conventus n'était pas une assemblée territoriale intermédiaire entre les cités et l'« État », chargée de régler par ailleurs des questions fiscales, de recrutement militaire ou de conflit politique, ce qui n'est jamais mentionné ni suggéré dans les documents. De même le *concilium*, à vocation religieuse, réunissait

annuellement des délégués de cités choisis parmi les prêtres du culte civique aux empereurs. Leur rôle était de célébrer au nom des cités des provinces, éventuellement regroupées par conventus, car la justice était et un privilège et une vertu impériale, les rites religieux par lesquels les provinces soulignaient leur *fides* et leur *pietas* envers l'Auguste et les dieux de Rome.

La remarque ouvre sur un point essentiel de la « modernisation » des histoires provinciales et présent dans tous les discours sur les sociétés d'époque romaine, celui de l'identité et des éventuelles références identitaires attachées à des réalités administratives.

### c. Provinces et expressions provinciales

Les « nations » reposent sur un postulat fortement identitaire qu'elles entendent consolider et réaffirmer en permanence en raison d'une compétition constante avec les autres nations. En bonne logique, nous l'avons vu, les provinces assimilées à ces nations ont été dotées historiographiquement de caractères identitaires pérennes. À défaut, une tendance se fait jour qui induit au crédit de l'Empire romain une construction identitaire provinciale favorisée par une longue vie en commun et par l'évidente nécessité d'une liaison articulée entre l'empereur et la cité.

Quel serait le fondement d'une telle conscience identitaire ? Sur quoi reposait-elle ? Comment s'exprimait-elle ? Il est étonnant que jamais une province ait fait sécession ou ait tenté de quitter l'Empire et de recouvrer une indépendance si tel avait été le cas. Les révoltes dites provinciales qui aient eu lieu, nécessairement appuyées sur des armées qui n'avaient aucun caractère strictement provincial, n'exprimaient aucune revendication en ce sens. L'assemblée de Reims en 70, censée incarner l'identité gauloise face à Rome, ne saurait être présentée sous cet angle. Tacite rappelle que ce sont des *civitates* qui réagissent, chacune à leur manière, et non des Gaulois désireux de fonder une nation unie. Les Séquanais attaquèrent les Lingons et leur succès limita le conflit. L'initiative des Rèmes d'une réunion pour décider de la situation se fit *per Gallias*, ce qui ne veut pas dire grand-chose et néglige que les provinces n'avaient pas de liens entre elles, même en période de guerre civile. Les événements indiquent clairement que la Belgique, la plus menacée par Civilis, était essentiellement concernée. Le choix entre la paix et la liberté tire son origine avant tout du langage romain et tacitéen que rien ne contraint de regarder avec des lunettes nationales. Dans un autre ordre d'idée, le poète Martial se réclame de références variées dont la double appartenance aux Celtes et aux Ibères qu'il englobe

géographiquement dans l'*Hispania*, tout en s'identifiant d'abord à un citoyen romain de sa chère cité de *Bilbilis*. La province n'intervient aucunement sauf pour capter la bienveillance d'un gouverneur. La petite patrie ancestrale s'impose comme le lieu d'origine principal.

J'ai moi-même sacrifié au départ aux méthodes de la prosopographie qui plaçait au centre la recherche des origines provinciales pour des raisons qui ont été explicitées. Très vite, il apparaissait que la classification provinciale n'était qu'un palliatif à une documentation lacunaire incapable de placer les personnages à égalité sur le plan de leur origine, à savoir leur cité. L'étude onomastique, faute de renseignements autres, conviait à désigner l'un comme *Hispanus*, l'autre comme *Gallus* ou encore *Narbonensis*. Avec des doutes et des points d'interrogation qui rappellent que nos disciplines ne sont pas des sciences exactes. Il est même des sénateurs pour lesquels des critères de substitution plus ou moins solides n'autorisaient pas R. Syme à trancher entre la Narbonnaise et l'*Hispania*, voire l'Italie du Nord. Pour faire bref, je signalerai que la notion de « clan espagnol » doit beaucoup à une vision nationale et étroitement identitaire des provinces dans le but, louable en lui-même, de ne pas oublier la dimension non romaine des réalités politiques et sociales impériales. Une chose est pourtant évidente. Les classifications géographiques provinciales des prosopographes n'ont eu aucune réalité au sénat de Rome. Trajan et Hadrien ne furent pas des empereurs espagnols et leur politique n'eut rien de particulièrement favorable à l'*Hispania*. Au mieux, la Bétique aurait dû être mise en avant mais les sénateurs et les chevaliers dont les familles s'étaient hissées depuis cette province ne se réclamaient jamais de cette identité. Ils continuaient pour une part à y posséder des biens fonciers. Ils ne renonçaient pas tout de suite à tout lien avec la cité de leur enfance, mais la patrie du sénateur quel qu'il fût était Rome. L'armée cantonnée en Espagne Citerieure ou celle installée finalement à Lambèse, majoritairement composées de soldats de la province, ne prirent jamais parti pour une cause provinciale autre que celle d'un gouverneur prétendant à l'empire.

Une Narbonnaise, une Cisalpine, une Lyonnaise ou une Citerieure pouvaient-elles émerger comme pouvoir national ? Sans doute, en cas de crise politique grave à l'échelle de l'empire, l'assemblée provinciale ou concile offrait-elle un instrument de décision commune. Pourtant, elle ne disposait sur le plan politique d'aucune autonomie. Les réunions à l'occasion des cérémonies du culte aux empereurs ne ressemblaient en rien à des pratiques parlementaires dont la finalité eût été de définir des programmes provinciaux applicables à toutes les cités et destinés à faire valoir des intérêts propres sur le plan social, économique, politique ou religieux. L'empire

n'était pas un état fédéral ni régionalisé construit autour des provinces et il ne le devint jamais, pas même à l'époque tardive. D'autant moins que les provinces furent redécoupées et coiffées par une structure dite « diocèse » qui ne prenait appui sur aucune réalité ethnique et identitaire. Ce serait déformer y compris l'*Histoire Auguste* que de projeter nos critères sur des énumérations telles que *Africa*, *Hispania*, *Gallia*, *Germania* ou *Syria*. Ces entités relevaient uniquement d'une cartographie administrative distribuée en grands ensembles géographiques qu'il fallait maîtriser administrativement et contrôler. Ce sont les Royaumes postérieurs qui ont pu donner l'impression de recouvrir ces entités géographiques et de faire coïncider pouvoir politique et territoire. Il est en tout cas observable que ce ne sont pas les territoires provinciaux qui ont émergé lors d'une reconstruction de la *pars Occidentis*. Il y a eu des résistances, des révoltes, des refus à toutes les époques. Ce n'est ni dans leur caractère prétendument national ni dans une aspiration provinciale à la liberté qu'il faut en chercher les complexités et les difficultés. Plus fragile encore semble la tentative récente de faire apparaître, dans un contexte africain, des constructions et des unités régionales dont la création est dépendante étroitement de la géographie de Vidal de la Blache prolongée par F. Braudel mais n'évoque aucune réalité avérée dans les sources anciennes. Quoi qu'il en soit, particularisme, plus ou moins fondé, n'est pas identité.

Ce que j'ai essayé de présenter ici n'est pas une thèse ni un refus de ce qui a constitué la teneur des histoires provinciales depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Il aurait fallu plus de temps, d'érudition et d'exhaustivité documentaire et réflexive si le but avait été celui-là. En outre, même si l'histoire comme discipline ou métier n'est pas porteuse d'une vérité scientifique une, consolidable à chaque génération, ses enquêtes sont pleinement solidaires des acquis antérieurs, lesquels résultent d'autant d'ingéniosité et de constance que d'efforts intelligents. Le propos est surtout d'ordre méthodologique et critique au sens positif du terme. La réflexion sur les liens entre sociétés du présent et lecture du passé atteste que, à l'égal de l'histoire, l'historiographie évolue et se modifie par l'usure de vérités qui n'en étaient pas ou n'étaient plus précisément que partielles. Les mathématiciens savent que la contre-épreuve est une nécessité méthodique. Les historiens, à l'heure de la synthèse, sans doute toujours lourde à porter, semblent parfois l'oublier. Il est, à partir d'un certain stade ou état des « opinions », indispensable d'opérer une déconstruction qui n'est pas seulement le chemin à l'envers d'une « invention » qui a mis du temps à recouvrir tous les domaines de la discipline avant de s'imposer. Les mots et les concepts sont nos outils principaux. Ils n'ont pas tous la même valeur ni la même solidité.



Le parcours dans les provinces confrontées aux nations invite au bout du compte à repenser à chaque fois les rapports entre la lecture historique et les évolutions des réalités contemporaines. L'historiographie n'est pas autre chose et implicite ou explicite elle est désormais partie prenante de l'écriture de l'histoire.

leroux.patrick@club-internet.fr

BIBLIOGRAPHIE

- J. ÁLVAREZ JUNCO, *L'idée d'Espagne. La difficile construction d'une identité collective au XIX<sup>e</sup> siècle*, trad. française, Rennes 2011.
- J. ANDREAU, *L'économie du monde romain*, Paris 2010.
- H. ARENDT, *La crise de la culture*, Paris 1972.
- G. BRUNO, *Le Tour de France par Deux Enfants, Cours Moyen*, réimpression, Paris 2002 [1877].
- J. CARCOPINO, *Jules César*, Paris 1965.
- R. ÉTIENNE, *Jules César*, Paris 1997.
- S. GIORCELLI BERSANI, *L'auctoritas degli antichi. Hannah Arendt tra Grecia e Roma*, Firenze 2010.
- C. GOUDINEAU, *César et la Gaule*, Paris 1990.
- C. GOUDINEAU, *Regards sur la Gaule*, Paris 1998.
- C. GOUDINEAU, *Le dossier Vercingétorix*, Arles 2001.
- E. HOBSBAWM, *Nations et nationalisme depuis 1780. Programme, mythe, réalité*, trad. française, Paris 1992.
- P. LE ROUX, *La péninsule Ibérique aux époques romaines*, Paris 2010.
- P. LE ROUX, *La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan*, Scripta Varia 1, Rennes 2011.
- P. LE ROUX, *Mémoires hispaniques. Essai sur la pratique de l'histoire*, Madrid 2012.
- C. MOATTI, *La raison de Rome. Naissance de l'esprit critique à la fin de la République*, Paris 1997.
- TH. MOMMSEN, *Histoire romaine (texte présenté par C. Nicolet d'ap. la traduction de C. A. Alexandre)*, 2 vol., Paris 1985.
- C. NICOLET, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris 1976.
- C. NICOLET, *La fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Paris 2003.
- P. RICCEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris 2000.
- M. ROSTOVITZ, *Histoire économique et sociale de l'Empire romain (Introduction, chronologie, bibliographie établies par Jean Andrau)*, trad. française, Paris 1988.

*Patrick Le Roux*

S. RODA, *Il modello della Repubblica imperiale romana fra mondo antico e mondo moderno*, Milano 2011.

R. SYME, *La Révolution romaine*, trad. française, Paris 1967.

*Was ist eigentlich Provinz ? Zur Beschreibung eines Bewußtseins*, hrsg. von H. VON HESBERG, Köln 1995.

*Abstract*

L'articolo illustra l'interpretazione data in età moderna di alcune categorie del mondo romano. In particolare si sofferma sull'influenza della cultura nazionale del XIX e XX secolo sui concetti di "provincia" e di "impero", entrambi letti in chiave territoriale. Tale visione è all'origine, anche a livello storiografico, di modelli estremamente distanti dalla realtà antica.

This article shows how modern culture interprets some categories of the Roman world. In particular, it analyzes the influences of 19<sup>th</sup> and 20<sup>th</sup> century national view on the concepts of "province" and "empire", which are both conceived as territorial structures. Such a perspective originated many historiographical models which are very far away from ancient phenomena.